Coordonnées utiles

Fare de l'Étudiant

Avenue Charles de Gaulle au Centre d'information et d'orientation (CIO) de Pirae Zone de départ de l'examen du permis de conduire



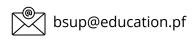
guichet-etudiant@education.pf



40.50.87.32

<u>Pôle des bourses et allocations d'études</u>

Rue du Taaone, ancien site de la D.E.S en face de la sortie de l'hôpital. Bâtiment C, bureaux 1, 2, 3 et 4.





40.47.05.26 40.47.05.76 40.47.05.77



BOURSES ET ALLOCATIONS D'ÉTUDES



2025-2026

INSCRIPTION du 15 janvier au 30 mai 2025

Lien d'inscription:

https://boursesup.education.pf/

Les allocations d'études du Pays :

- Des allocations peuvent être accordées pour subvenir et contribuer à l'entretien des élèves ou étudiants pour poursuivre des études supérieures en Polynésie française, métropole ou à l'étranger, ou secondaires non dispensées en Polynésie française et sont soumises à des conditions.
- Bourse non majorée sur critères de ressources dont le montant varie en fonction du quotient familial et du lieu d'étude déterminant la nature de l'allocation (bourse ou prêt d'étude bonifié).
- **Être âgé de moins de 30 ans** au 1^{er} septembre pour une première demande où un rétablissement.
- **Être de nationalité française** et résidant plus de deux ans en Polynésie française.
- **Respecter un quotient familial**. Vous avez la possibilité de faire une simulation sur BSUP.

Comment faire sa demande de bourse en ligne.

- **Pour commencer** votre saisie, vous devez avoir **impérativement** les éléments suivants :
- 1. Une adresse email **valide**
- 2. Votre numéro INE
- 3. Vos vœux de poursuite d'étude : 3 choix maximum et un redoublement
- Se connecter sur le lien suivant :

https://boursesup.education.pf/

• Suivre les instructions à chaque étape, en prenant le temps de bien lire.

Pour information, vous avez la possibilité de revenir sur votre saisie durant l'ouverture du portail tant que votre demande n'a pas été confirmée.

- Confirmer votre saisie
- Validation de la demande : Dès confirmation, le récapitulatif de la demande sera envoyé sur votre adresse email.

Cette demande est À IMPRIMER

OBLIGATOIREMENT. Vous devez apporter les corrections en rouge et SIGNER la 3e page.

- Finaliser votre demande en déposant l'ensemble des pièces justificatives, deux possibilités:
- 1. Sur votre compte en ligne en format PDF ou JPG
- 2. **Déposer** directement au "Fare de l'Étudiant" situé au Centre d'information et d'Orientation (CIO) de Pirae du lundi au vendredi de 08:00 à 12:00.

Aucun envoi par mail ne sera accepté, ni traité en raison de la masse des demandes.

Récapitulatif des montants selon la catégorie de l'allocation et le lieu d'études

Lieu études	Valeur du Quotient familial (QF)	Nature de l'allocation	Montant de
Polynésie française	0≤QF≤ 580 F	Bourse E	60 000 XPF
Etranger	0≤QF≤ 700 F	Bourse E	60 000 XPF
Polynésie française	581 F≤QF≤ 1500 F	Bourse D	30 000 XPF
		D+ (Prêt d'Etude Bonifié)	40 000 XPF
Etranger	701≤QF≤ 2200 F	Possibilité de cumuler D et D+	
Polynésie française	1501 F ≤ 2200 F	Bourse D	30 000 XPF
	0 ≤ QF≤ 700 F	Bourse E	600 €
	701F≤QF≤2200F	Bourse D	250 €
Hors Polynésie française		D+ (Prêt d'Etude Bonifié)	500 €
		de cumuler D et D+	

Vous recevrez votre **notification d'attribution** après validation par la direction générale de l'éducation et des enseignements qui formule un avis d'attribution, conformément aux dispositions de l'article 18 de l'arrêté 680/CM du 16 mai 2024 modifié.

Coordonnées utiles

Fare de l'Étudiant

Avenue Charles de Gaulle au Centre d'information et d'orientation (CIO) de Pirae Zone de départ de l'examen du permis de conduire



guichet-etudiant@education.pf



40.50.87.32

<u>Pôle des bourses et allocations d'études</u>

Rue du Taaone, ancien site de la D.E.S en face de la sortie de l'hôpital. Bâtiment C, bureaux 1, 2, 3 et 4.



bsup@education.pf



40.47.05.26 40.47.05.76 40.47.05.77



BOURSES ET ALLOCATIONS D'ÉTUDES



Liste des pièces à fournir

2025-2026



Demande d'allocation étude 2025-2026 composée		<u>Pièces justificatives à retirer auprès de la CPS :</u>		
de trois pages Document <u>OBLIGATOIRE</u> Acte de naissance datant de moins de 3 mois		Carte d'assuré social (carte CPS) ou de la Sécurité sociale des parents ou tuteur(s) ET de l'étudiant		
Copie pièce d'identité en cours de validité		Attestation d'inscription au RSPF datant de moins de 3 mois		
Certificat de scolarité 2024-2025 (si scolarisé)		Relevé d'information des revenus familiaux (SALARIES ou RETRAITES) de TOUTE l'année		
Certificat(s) de scolarité des enfants majeures scolarisés		2024 , des 2 parents ou des personnes ayant en charge l'étudiant (e).		
RIB au nom de l'étudiant (obligatoire) <u>PAS DE</u> <u>TICKET REÇU</u>		Relevé d'information des revenus familiaux (Régime des Non-Salariés) ceux relevant dudit régime de TOUTE L'ANNEE 2023 et 2024.		
Attention pas de compte en ligne (ex: MONABANQ etc)		Pour les revenus non-salariés, CHEF D'ENTREPRISE:		
Facture EDT ou OPT obligatoirement en Polynésie française au nom des parents ou tuteurs ou autres personnes où habite l'étudiant(e), accompagnée d'une attestation sur l'honneur d'hébergement + copie pièce d'identité de l'hébergeant		 Déclaration des revenus de l'année 2023 auprès de la CPS Déclaration du chiffre d'affaire Auprès de la DICP : bilan et compte de résultat 		
Pour les étudiants, élèves effectuant une demande de bourse d'allocation spécifique au sport études ou l'art hors Polynésie française : • Fournir l'Avis obligatoire de la Direction de la Jeunesse et des Sports ou du Conservatoire artistique de Polynésie Française		ces justificatives liées aux revenus des ponsables légaux : Tous documents nécessaires pour la détermination des revenus des responsables légaux : bulletins de salaires, pensions de retraite ou pension des reversions (trois derniers mois), loyer, rente		

ATTENTION! Des pièces justificatives complémentaires pourront être réclamées au besoin selon votre situation

Pour les étudiants souhaitant étudier à l'étranger (hors métropole, Département d'Outre-Mer):

- Fournir, la maquette de la filière et équivalence française
- Fournir, un tableau récapitulatif du coût annuel : études, frais annexes (loyer, assurance, électricité, téléphone, internet, transport et frais de subsistance...)
- Justifier, le financement de ces dépenses

<u>Pour les doctorants ou étudiants entrant en doctorat</u> : **Fournir** votre contrat de formation doctorale.